

Conseil Communautaire du 27 septembre 2018

D 2018

F

01An

Nombre de Conseillers

| | |
|--------------------|--|
| En exercice | 87 |
| Présents | 67 dossier 1 à 3 – 70 dossier 4 – 67 dossier 5 à 21 – 64 dossier 22 et 23 – 62 dossier 24 à 30 |
| Votants | 77 dossier 1 à 3 – 80 dossier 4 – 66 dossier 5 et 6 – 79 dossier 7 à 21 – 77 dossier 22 et 23 – 75 dossier 24 à 30 |

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **21 septembre 2018** s'est réuni à la salle Multiculturelle de Meilhan-sur-Garonne, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

| | |
|--|---|
| <u>Agmé</u> | Patrick GAUBAN |
| <u>Beaupuy</u> | / |
| <u>Birac sur Trec</u> | Alain LERDU |
| <u>Calonges</u> | François NÉRAUD |
| <u>Castelnau Sur Gupie</u> | Guy IANOTTO |
| <u>Caubon Saint Sauveur</u> | Catherine BERNARD |
| <u>Caumont Sur Garonne</u> | Pierre IMBERT |
| <u>Clairac</u> | Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE) |
| <u>Cocumont</u> | Jean.Luc ARMAND - Lisette DE LUCA |
| <u>Couthures Sur Garonne</u> | Jean.Michel MOREAU (jusqu'au dossier 4) |
| <u>Escassefort</u> | Edith LORIGGIOLA |
| <u>Fauguerolles</u> | Maryline DE PARSCAU |
| <u>Fauillet</u> | Gilbert DUFOURG |
| <u>Fourques Sur Garonne</u> | Jacques BILIRIT (jusqu'au dossier 21) – Josette PATISSOU (jusqu'au dossier 21) |
| <u>Gaujac</u> | Jean.François THOUMAZEAU (jusqu'au dossier 21) |
| <u>Gontaud de Nogaret</u> | Danièle ANGOT (jusqu'au dossier 23) – Thierry CONSTANTS (jusqu'au dossier 23) |
| <u>Grateloup Saint Gayrand</u> | Alain PRÉDOUR |
| <u>Jusix</u> | Michel GUIGNAN |
| <u>Lafitte Sur Lot</u> | Maryse VULLIAMY |
| <u>Lagruère</u> | Jacques VERDELET |
| <u>Lagupie</u> | Jean.Max MARTIN |
| <u>Le Mas d'Agenais</u> | Sylvie BARBE (+ pouvoir Francis DUTHIL) |
| <u>Longueville</u> | / |
| <u>Marcellus</u> | Jean.Claude DERC (+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à partir du dossier 22) |
| <u>Marmande</u> | Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 4) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Martine CALZAVARA) – Sophie BORDERIE - Marie.Françoise BOUGUES (+ pouvoir Serge CARBONNET) – Roland CHRISTEN (+ pouvoir Marie.Catherine BALLEREAU à partir du dossier 5) – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET (+ pouvoir Jean.Pierre MARCHAND à partir du dossier 5) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Anne MAHIEU – Bernard MANIER – Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 4) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir Patrick COUZINEAU) – Laurence VALAY (+ pouvoir Jacqueline CORREGES) |
| <u>Mauvezin sur Gupie</u> | Daniel BORDENEUVE |
| <u>Meilhan sur Garonne</u> | Régine POVÉDA |
| <u>Montpouillan</u> | Didier MONPOUILLAN |
| <u>Puymiclan</u> | Michel FEYRY |
| <u>Saint Avit</u> | Michel COUZIGOU |
| <u>Saint Barthélémy d'Agenais</u> | Gaëtan MALANGE (à partir du dossier 4) |
| <u>Saint Martin Petit</u> | Rogers STEFFAN (Suppléant) |
| <u>Saint Pardoux du Breuil</u> | Jean-Marc DUBAN |
| <u>Saint Sauveur de Meilhan</u> | Francis LABEAU |
| <u>Sainte Bazeille</u> | Gilles LAGAÛZÈRE (+ pouvoir Didier RESSOT) – Christine VOINOT (+ pouvoir Pascal LAPERCHÉ) |
| <u>Samazan</u> | Bernard MONPOUILLAN |
| <u>Sénéstis</u> | Jacques PIN (Suppléant) |
| <u>Seyches</u> | Isabelle CESA - André CORIOU |
| <u>Taillebourg</u> | Jean.Pierre VACQUE |
| <u>Tonneins</u> | Daniel BARBAS – Liliane BORDES - Eric BOUCHAUD – Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT.MOREAU – Dante RINAUDO |
| <u>Varès</u> | Jacky TROUVÉ |
| <u>Villeteau</u> | Christian GIACOMEL (Suppléant) |
| <u>Virazeil</u> | Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY |

| | |
|----------------------------------|---|
| <u>Absents ou excusés</u> | Maryse HERVÉ – Pascal LAPERCHÉ - Carole VERHAEGHE - Francis DUTHIL - Guy FARBOS - Lydie ANGELY - Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIERES - Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU - Thierry CARRETEY - Marie-France BONNEAU - Didier RESSOT - Philippe RIGAL - Jacques BRO - Régis BARD - Elizabeth LE CHARPENTIER - Valérie TACCO - Jean GUIRAUD – Gaëtan MALANGE (jusqu'au dossier 3) - Jean.Michel MOREAU (à partir du dossier 5) – Marie.Catherine BALLEREAU (à partir du dossier 5) - Jean.Pierre MARCHAND (à partir du dossier 5) – Jacques BILIRIT (à partir du dossier 22) – Josette PATISSOU (à partir du dossier 22) - Jean.François THOUMAZEAU (à partir du dossier 22) – Thierry CONSTANTS (à partir du dossier 24) – Danièle ANGOT (à partir du dossier 24) |
|----------------------------------|---|

| | |
|---------------------------|---|
| <u>Pouvoirs de</u> | Patrick COUZINEAU à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE – Pascale LAPERCHÉ à Christine VOINOT – Lydie ANGELY à Philippe LABARDIN – Martine CALZAVARA à Daniel BENQUET - Jacqueline CORREGES à Laurence VALAY – Didier RESSOT à Gilles LAGAÛZÈRE - Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Francis DUTHIL à Sylvie BARBE - Serge CARBONNET à Marie.Françoise BOUGUES - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Marie.Catherine BALLEREAU à Roland CHRISTEN (à partir du dossier 5) – Jean.Pierre MARCHAND à Josette JACQUET (à partir du dossier 5) – Jean.François THOUMAZEAU à Jean.Claude DERC (à partir du dossier 22) |
|---------------------------|---|

| | |
|------------------------------------|--------------|
| <u>Secrétaire de Séance</u> | Jacky TROUVÉ |
|------------------------------------|--------------|

PROCÈS VERBAL

Election d'un Membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération

La séance a été ouverte, sous la présidence de M. Daniel BENQUET, Président, qui a procédé à l'appel nominal des membres du Conseil Communautaire, a dénombré 67 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) était remplie.

Mme Edith LORIGGIOLA a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Communautaire.

Les règles relatives aux élections municipales et intercommunales précisent que les élus membres de l'EPCI sont désignés dans l'ordre du tableau. Aussi, suite à la démission de M. Christian FRAISSINEDE de son mandat de conseiller communautaire, il convient d'installer Mme Edith LORIGGIOLA sur le siège devenu vacant.

M. le Président rappelle enfin que le 15 septembre 2017 Mme le Préfet de Lot-et-Garonne a arrêté la recomposition de l'assemblée de VGA à 87 délégués modifiant également la répartition des sièges entre les Communes.

Vu l'article 9 des statuts de VGA qui précise que le Bureau communautaire est composé d'un effectif égal à 55% du conseil dont le Président et les Vice-Présidents, et la délibération D2014B03 du 12 avril 2014 fixant à 48 le nombre de membre du bureau,

Considérant la démission de M. FRAISSINEDE, qui était également Membre du Bureau,

Un siège est à pourvoir pour le remplacer

M. le Président propose en conséquence de procéder à l'élection :

- d'un Membre du Bureau

1 – Constitution du bureau de vote

- Le Conseil Communautaire a désigné des assesseurs :
 - Mme Catherine BALLEREAU
 - M. Jean-Max MARTIN

2 – Déroulement de chaque tour de scrutin

Le déroulement de chaque tour de scrutin comme détaillé ci-dessous ayant été approuvé à l'unanimité par les membres du conseil communautaire :

1. Un appel à candidature a été fait
2. Les noms des candidats ont été inscrits sur une projection
3. Un bulletin vierge a été mis à disposition des conseillers communautaires pour le vote
4. Chaque délégué communautaire, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote, a fait constater qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la Communauté d'Agglomération.
5. Les assesseurs l'on constaté, sans toucher l'enveloppe que le délégué communautaire a déposé lui-même dans l'urne (2 enveloppes ont pu être déposées l'une après l'autre si le délégué disposait d'un pouvoir)
6. Le nombre et le nom des délégués qui n'ont pas souhaité prendre part au vote, à l'appel de leur nom, a été enregistré.
7. Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins et enveloppes déclarés nuls par le bureau en application de l'article L 66 du code électoral ont été sans exception signés par les membres du bureau et

annexés au procès verbal avec mention de la cause de leur annexion. Ces bulletins et enveloppes ont été annexés dans une enveloppe close jointe au procès verbal portant l'indication du scrutin concerné.

8. Lorsque l'élection n'a pas été acquise lors d'un des deux premiers tours de scrutin, il a été procédé à un nouveau tour de scrutin.

3 – Election d'un nouveau membre du bureau

Le Président invite le Conseil Communautaire à procéder à l'élection du membre du Bureau. Il rappelle qu'en application des articles L 5211-2 du CGCT, les Membres du Bureau sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Communautaire. Si, après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

3.1 – Election d'un membre du Bureau

3.1.1 – Résultat du 1^{er} tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : _____
- Nombre de votants : _____ 77
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : _____ 3
- Nombre de suffrages exprimés : _____ 74
- Majorité absolue : _____ 38

| Nom Prénom des candidats | Nombre de suffrages obtenus | |
|--------------------------|-----------------------------|-------------------|
| | En chiffre | En toutes lettres |
| Madame Edith LORIGGIOLA | 74 | Soixante quatorze |

3.1.4 – Proclamation de l'élection d'un nouveau membre du Bureau

Madame Edith LORIGGIOLA a été proclamée membre du Bureau de Val de Garonne Agglomération et immédiatement installée.

4 – Observations ou réclamations

/

5 – Clôture du Procès Verbal

Le présent Procès Verbal, dressé et clos, le 27 septembre 2018, à 19 heures 00, en double exemplaire, a été, après lecture, signé par le Président, les assesseurs et le secrétaire de séance.

Le Président
De Val de Garonne
M. Daniel BENQUET

Le Délégué le plus âgé,
M. Jean-Max MARTIN

Le Secrétaire,
M. Jacky TROUVÉ

Les Assesseurs,
Mme Catherine BALLEREAU M. Jean-Max MARTIN

Election d'un Membre du Bureau

FEUILLE DE PROCLAMATION ANNEXEE AU PROCES VERBAL DE L'ELECTION

Nom et Prénom des élus dans l'ordre du tableau

| | | | |
|-------------------|--------------|-------------------------|--|
| LORIGGIOLA | Edith | Membre du bureau | |
|-------------------|--------------|-------------------------|--|

Fait en deux exemplaires originaux

à Meilhan-sur-Garonne, le 27 septembre 2018

**Le Président
De Val de Garonne
M. Daniel BENQUET**

**Le Délégué le plus âgé,
M. Jean-Max MARTIN**

**Le Secrétaire,
M. Jacky TROUVÉ**

**Les Assesseurs,
Mme Catherine BALLEREAU**

M. Jean-Max MARTIN